

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

CREATIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52.900.000 euros
Siège social : 61 avenue Halley, Parc de la Haute Borne, 59650 Villeneuve-d'Ascq Cedex
419 446 034 RCS Lille Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2023 approuvés par l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 23 mai 2024

I. — Bilan social
(en euros)

Actif		Notes	31/12/2023	31/12/2022
1	Caisse, banques centrales, CCP			
2	Effets publics et valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit	Note 11-A	14 731 256,04	32 508 336
4	Opérations avec la clientèle	Note 11-B	3 446 535 860,58	3 186 082 940
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			
6	Actions et autres titres à revenu variable			
7	Participations et autres titres détenus à long terme	Note 12	894,50	27 302
8	Parts dans les entreprises liées	Note 14	857,00	857
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	Note 13	49 450,55	49 451
12	Immobilisations corporelles	Note 13	40 435,41	46 844
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	Note 15	56 991 208,91	21 841 236
16	Comptes de régularisation	Note 16	12 682 163,34	6 301 555
Total de l'actif			3 531 032 126	3 246 858 522

Passif		Notes	31/12/2023	31/12/2022
1	Banques centrales, CCP			
2	Dettes envers les établissements de crédit	Note 11-C	3 005 817 088,42	2 703 527 688,31
3	Opérations avec la clientèle	Note 11-C	904 131,21	953 641,64
4	Dettes représentées par un titre			
5	Autres passifs	Note 15	122 253 130,74	177 753 436,22
6	Comptes de régularisation	Note 16	19 999 417,95	11 843 187,22
7	Provisions	Note 17	3 296 774,56	2 970 039,84
8	Dettes subordonnées (y compris dettes rattachées)			
9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
10	Capitaux propres hors FRBG		378 761 583,45	349 810 528,35
11	Capital souscrit	Note 18	52 900 000,00	52 900 000,00
12	Primes d'émission			
13	Réserves	Note 18	5 290 000,00	5 290 000,00
14	Ecart de réévaluation			
15	Provisions réglementées et subventions d'investissement			
16	Report à nouveau (+/-)	Note 18	291 620 528,35	254 514 084,12
17	Résultat de l'exercice (+/-)	Note 18	28 951 055,10	37 106 444,23
Total du passif			3 531 032 126	3 246 858 522

Hors bilan (En Euros)		Notes	31/12/2023	31/12/2022
1	Engagements donnés			
1	Engagements de financement	Note 19-I	890 374	5 927 471
2	Engagements de garantie			
3	Engagements sur titres			
4	Engagements reçus			
4	Engagements de financement	Note 19-II		
5	Engagements de garantie		448 188 569	402 744 311
6	Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat

En euros		Notes	31/12/2023	31/12/2022
1	Intérêts et produits assimilés	Note 20	192 240 785	115 431 713
2	Intérêts et charges assimilées	Note 21	128 595 367	28 112 345
3	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
4	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			

5	Produits sur opérations de location simple			
6	Charges sur opérations de location simple			
7	Revenus des titres à revenu variable	Note 22	0	0
8	Commissions (produits)	Note 23	19 370 497	18 859 128
9	Commissions (charges)	Note 23	455 848	499 457
10	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
11	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
12	Autres produits d'exploitation	Note 24	58 782	120 572
13	Autres charges d'exploitation	Note 24	49 674	85 487
14	Produit net bancaire		82 569 176	105 714 124
15	Charges générales d'exploitation	Note 25	38 433 778	40 163 336
16	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		11 238	11 822
17	Résultat brut d'exploitation		44 124 160	65 538 966
18	Coût du risque	Note 26	5 017 500	15 784 230
19	Résultat d'exploitation		39 106 660	49 754 736
20	Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
21	Résultat courant avant impôt		39 106 660	49 754 736
22	Résultat exceptionnel	Note 27		
23	Impôts sur les bénéfices	Note 28	10 155 605	12 648 292
24	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
25	Résultat net		28 951 055	37 106 444

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 28 951 055,10 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. — Annexes aux comptes annuels

Note 1 – Activités et contexte réglementaire

1^{ère} partie

Contexte réglementaire & Faits caractéristiques

A – Créatis, Société Anonyme à Conseil d'Administration, filiale de Cofidis Group est un Etablissement de Crédit dont l'activité est centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers. Cette activité est exercée depuis le 1^{er} novembre 1998, date de l'apport partiel d'actif réalisé par la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

B – En tant qu'Etablissement de Crédit assujéti à la loi du 24 janvier 1984, Créatis présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ses comptes annuels sont soumis à la certification de deux Commissaires aux Comptes.

Le contenu de l'annexe aux comptes annuels est précisé dans l'ANC N° 2014-07. Dans ce contexte, Créatis présente des notes annexes faisant partie intégrante des comptes annuels, qui :

- indiquent les faits caractéristiques de l'exercice (note 2) ;
- précisent les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels (notes 3 à 9) ;
- complètent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (notes 11 à 28).

Note 2 – Faits caractéristiques

L'année 2023 est marquée par un niveau élevé des frais financiers. Les impacts sont visibles avec la baisse de notre PNB et du résultat. Malgré ces éléments, Créatis confirme sa stratégie et a continué sa transformation, notamment, avec son projet d'entreprise Innovision 3.0. Ce projet mobilise plusieurs dizaines de collaborateurs en chantiers transversaux pour réfléchir, proposer et mettre en œuvre les adaptations nécessaires de CREATIS au monde actuel et de demain.

Dans ce contexte tendu, CREATIS assure malgré tout une belle performance.

Les financements 2023, d'une très bonne qualité, s'élèvent à 859 M€, ces financements s'inscrivent avec une volonté de réduire les volumes de production, tout en souhaitant donner un volume de production à nos partenaires, pour garantir leur pérennité.

Les taux d'usure ont progressé régulièrement, le montant des intérêts clientèle progresse de 11 M€. Mais, dans le même temps, les charges de refinancement ont augmenté significativement toute l'année près de 35 M€ net de surcoût par rapport à 2022.

Les charges d'exploitation ont quant à elle diminué de 1,7 M€, en lien la politique de maîtrise des frais généraux de Créatis.

Le coût du risque, quant à lui, continue sa diminution, grâce à tous les travaux autour de la qualité clients : notre sélection à l'entrée est efficace et les efficacités du recouvrement sont au rendez-vous. Créatis a par ailleurs réalisé une mise à jour de ses taux de dépréciation. Le coût du risque continue donc de diminuer avec une baisse notable de 10,7 M€ vs 2022.

Événements postérieurs à la clôture.

RAS.

2^{ème} partie**Principes comptables & Méthodes d'évaluation****Principes généraux retenus****Note 3 – Crédits à la clientèle et dépréciations**

Les encours restructurés représentent les encours faisant l'objet d'un réaménagement de dette.

L'encours douteux se compose des créances présentant un risque de crédit avéré, correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un impayé supérieur ou égal à 1 euro de plus de 90 jours,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Au sein des encours douteux, Créatis identifie les encours douteux compromis, ces encours sont composés des créances en situation : de déchéance du terme, douteuses depuis plus de 12 mois.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours.

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de dépréciations.

Les encours ne présentant plus les caractéristiques du déclassement en encours douteux font l'objet d'un retour en encours sains.

Créatis constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement, sur la base de données historiques observés sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances.

Les dépréciations sur les créances impayées sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants en fonction du degré de gravité de chaque catégorie d'encours (nombre de mensualités de retard plus ou moins important, motifs spécifiques...).

Les taux retenus reposent sur une approche statistique des flux d'encaissements prévisionnels, réactualisés à chaque arrêté annuel. Ces taux font l'objet d'une actualisation, conformément aux dispositions du CRC 2002-03 modifié par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'approche statistique s'appuie sur le système de notation interne de Créatis, basé sur une segmentation de l'encours ainsi que sur le nombre de mensualités impayées. La segmentation de l'encours de Créatis, est définie en fonction de la situation de la créance dans le système de gestion de Créatis.

Les dotations et reprises d'actualisation sont passées en coût du risque.

Créatis comptabilise les intérêts sur encours douteux conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la dépréciation au titre des pertes probables avérées.

En application du règlement ANC 2014-07 une décote relative aux créances restructurées est constituée.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt.

La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution. Les reprises de décote sont enregistrées en produit net bancaire.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Note 4 – Portefeuille titres

Néant.

Note 5 – Immobilisations et amortissements

A – Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient.

B – Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées d'utilisation indiqués ci-après, conformément au règlement ANC 2014-03 :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 15 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans

Note 6 – Capital social

Le capital de Créatis s'élève à 52 900 000 Euros, composé de 3 306 250 actions de 16 Euros de nominal, détenu à 99.99 % par Cofidis Group.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2023
Cofidis Group	3 306 244
Président et membres du conseil d'administration	6

Nombre total d'actions	3 306 250
Montant du Capital Social (en euros)	52 900 000

Note 7 – Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 8 – Instruments financiers hors bilan et gestion ALM

A – Les opérations à terme sur instruments financiers hors bilan sont inscrites en hors bilan pour le montant du principal théorique sous-jacent.

B – Il s'agit pour partie d'opérations de micro couvertures adossées sur des emprunts blancs : les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à ceux relatifs aux opérations couvertes.

C – Des macro couvertures sont mises en place afin de couvrir le risque de taux. Ce dernier est déterminé par la méthode d'impasse à taux fixe par différence entre les encours de crédit à taux fixe et les ressources à taux fixe (capitaux propres, réserves, refinancements et instruments de couverture) : ces postes de bilan sont écoulés pendant 1 an, sans production nouvelle de crédits et selon des hypothèses d'écoulement définies.

Note 9 – Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;
- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

A – Nature des commissions :

Produits : la société enregistre dans cette rubrique les frais de dossier perçus lors de la réalisation de contrats de crédits, les commissions sur assurances ainsi que les produits perçus dans le cadre de son activité de dépôt.

Charges : la société enregistre notamment dans cette rubrique les commissions versées aux apporteurs d'affaires dans le cadre de son activité crédits. Ces commissions sont calculées en fonction des volumes et de la qualité des crédits apportés, selon une tarification définie contractuellement.

B – Comptabilisation des commissions :

Depuis le 1^{er} Janvier 2010, conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les frais de dossier perçus lors de la réalisation d'un contrat de crédit ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalés sur la durée de vie des crédits selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les commissions perçues sur assurances sont comptabilisées conformément aux décomptes transmis à la compagnie d'assurance.

Les produits sur activités de dépôt sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations enregistrées.

Note 10 – Engagements envers le personnel

L'ensemble des engagements de retraite de Créatis est provisionné dans les comptes annuels. La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière est utilisée (la méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que les jubilés, les médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique Provisions pour retraites et autres avantages. Les hypothèses retenues sont ; Taux d'actualisation : 3.19 %, Taux d'augmentation : 3 %, Table mortalité : INSEE.

Le montant du stock des écarts actuariels non comptabilisés est de 168 325 €

3^{ème} partie**Complément d'informations sur le bilan & le compte de résultat****Note 11 – Ventilation des créances et des dettes****11. A – Créances sur les établissements de crédit**

En en milliers d'euros	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
A vue	14 731	14 731			

11. B – Opérations avec la clientèle (En milliers d’euros)

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2023	Dépréciations 31.12.23	Montants nets 31.12.2023
Encours sains (nets de décote)	3 194 261	8 114	3 186 147
Etalement des commissions	41 708		41 708
Encours douteux	123 651	36 597	87 054
Encours douteux compromis	239 608	107 981	131 627
Total	3 599 228	152 692	3 446 536

Echéancier au 31.12.2023

En en milliers d’euros	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits de trésorerie (encours sains)	3 194 261	103 626	250 321	1 308 076	1 532 238

Détail des opérations sur la clientèle

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2023	Dépréciations 31.12.2023	Montants nets 31.12.2023
Rachat	2 957 524	147 646	2 809 877
Autres produits (dont bancaires et RAC HYPO)	601 872	5 046	596 825
Décote et étalement des commissions	39 833		38 833
Total	3 559 228	152 692	3 446 536

11. C – Ventilation des dettes selon la durée restant à courir (En milliers d’euros)

Dettes	Durée restant à courir				Total
	≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	463 817	274 000	2 042 000	226 000	3 005 817
A vue	28 817	0	0	0	28 817
A terme	435 000	274 000	2 042 000	226 000	2 977 000
Opérations avec la clientèle					
Comptes d'épargne à régime spécial	136	0	0	0	136
A vue	4	0	0	0	4
A terme	132	0	0	0	132
Autres Dettes	768	0	0	0	768
A vue	768	0	0	0	768
A terme	0	0	0	0	0
Total	464 721	274 000	2 042 000	226 000	3 006 721

Note 11. D – Plan Epargne Logement – Compte Epargne Logement (En milliers d’euros)

Encours	Encours Crédits	Epargne Clientèle
Plan d'épargne logement	-	8
Compte épargne logement	-	0

Note 12 – Participations et autres titres détenus à long terme (En milliers d’euros)

Valeurs brutes	31/12/2022	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2023
Autres immobilisations financières :	28		26		2
Certificats d'association FGD	27		26		1
Participation dans autres entreprises liées	1				1

Note 13 – Comptes et flux avec les entreprises liées (En milliers d’euros)

	Intra-groupe
Bilan actif	
Participations et autres titres détenus à long terme	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 250
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 731
Couverture (swap)	73 237
Appel de marge	52 827
Bilan passif	
Dettes envers les établissements de crédit	2 994
Couverture (swap)	23 193
Comptes de régularisation et passifs divers	2 947
Appel de marge	101 010
Charges	

Charges d'intérêts et assimilés	128 075
Charges d'exploitation	13 199
Produits	
Intérêts et produits assimilés	74 019
Produits divers	17 289

Note 14 – Immobilisations (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 808				2 808
Immobilisations corporelles	1 103	5			1 108
Totaux	3 911	5	0	0	3 916

Amortissements	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Amortissements des cessions	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 759			2 759
Immobilisations corporelles	1 056	11		1 067
Totaux	3 815	11	0	3 826

Valeurs nettes	31/12/2022	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	49	49
Immobilisations corporelles	47	41
Totaux	96	90

Note 15 – Ventilation des autres actifs et autres passifs (En milliers d'euros)

Autres actifs	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt de garantie	717	560
Créances sociales et fiscales	15	6
Créances – IS	2 494	612
Acomptes - Fournisseurs	320	146
Avance permanente	1 216	1 215
Appel de marge	52 155	19 260
Flux client en attente	0	0
Divers**	74	42
Total	56 991	21 841

Autres passifs	31/12/2023	31/12/2022
Intéressement	626	395
Participation	742	969
Fournisseurs à payer	12 836	17 331
Dettes sociales et fiscales	1 492	1 384
Appel sur marge	101 338	152 728
Dette IS	0	0
Divers*	5 219	4 946
Total	122 253	177 753

* La ligne Divers concerne des flux bancaires en attente

** Le poste divers correspond aux flux émis fin décembre

Note 16 – Analyse des comptes de régularisation actif et passif (En milliers d'euros)

Régularisation actif	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation à recevoir	11 175	4 738
Charges d'exploitation payées d'avance	16	23
Commissions sur emprunts	0	0
Intérêts sur instruments financiers	0	0
Divers *	1 491	1 540
Total	12 682	6 302

*le poste divers correspond aux flux émis le 31 décembre

Régularisation passif	31/12/2023	31/12/2022
Produits perçus d'avance		
Intérêts sur instruments financiers	3 762	1 573
Charges d'exploitation à payer	2 621	1 886
Divers*	13 616	8 384
Total	19 999	11 843

*le poste divers correspond aux flux en attente d'imputation

Note 17 – Provisions

I – Provisions pour dépréciation d'actif

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2023
Provisions pour créances douteuses et impayés	164 152	47 757	59 217	152 692
Total	164 152	47 757	59 217	152 692

II – Provisions de passif

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Litiges juridiques	243	260	136	367
Provisions sociales	2 727	203	0	2 930
Total	2 970	463	136	3 297

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 18 – Capitaux propres

K€	31/12/2022	Affectation résultat 2022	Résultat 2023	31/12/2023
Capital	52 900			52 900
Réserves légales	5 290			5 290
Report à nouveau	254 514	37 106		291 620
Résultat	37 106	-37 106	28 951	28 951
Capitaux propres	349 810	0	28 951	378 761

Le résultat par action s'établit à 11.22 € pour 3 306 250 actions.

Note 19 – Engagements IFT et hors bilan

Engagements sur instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Instruments de couverture de taux	2 420 000	2 145 000

La juste valeur des instruments dérivés s'établit à 49 530 milliers d'euros

I - Engagements donnés

Engagements en faveur de la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Réserves disponibles sur crédits permanents	890	608
Total	890	608

II - Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Lignes de crédits		
Caution courtage	115	115
Engagements reçus	448 189	402 744

Note 20 – Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 158	-23
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec la clientèle	117 663	106 051
Intérêts, produits assimilés sur instruments financiers	73 420	9 404
Total	192 241	115 432

Note 21- intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	105 166	15 805
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec la clientèle	3	5
Intérêts, charges assimilées sur instruments financiers	23 426	12 302

Intérêts, charges assimilées divers		
Total	128 595	28 112

Note 22 – Revenus des titres à revenu variable

Néant.

Note 23 – Ventilation des commissions

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits :		
Commissions sur opérations avec la clientèle	82	83
Commissions sur assurances	17 215	15 992
Pénalités et indemnités de retard sur clientèle	2 073	2 784
Total	19 370	18 859
Charges :		
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
Charges sur moyens de paiement	71	149
Commissions diverses	385	350
Total	456	499

Note 24 – Autres produits & charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits :		
Autres produits d'exploitation	58	121
Total	58	121
Charges :		
Autres charges d'exploitation	50	85
Total	50	85

Note 25 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel	18 517	17 720
Salaires et traitements	11 035	10 659
Charges sociales	4 524	4 168
Participation des salariés	742	969
Intéressement des salariés	533	301
Impôts, taxes et versements assimilés	1 683	1 623
Autres frais administratifs	19 917	22 443
Total	38 433	40 163

Note 26 – Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations/reprises aux provisions sur la clientèle	11 436	10 011
Pertes/récupérations sur créances irrécouvrables	-16 453	-25 795
Dotations/reprises aux provisions sur opérations diverses	0	0
Total	-5 017	-15 784

Note 27 – Résultat exceptionnel

En 2023, Créatis n'a pas réalisé de résultat exceptionnel.

Note 28 – Informations diverses**I – Proposition d'affectation de résultat**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 951 055.10 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation en report à nouveau	28 951 055.10 €

II – Effectifs

Effectif en équivalent plein temps Fin de mois	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	124	115

Employés	181	164
Total	305	279

III – Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur les sociétés se monte à 10 155 605 euros.

IV – Honoraires commissaires aux comptes

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont fournies dans l'annexe des comptes consolidés de la société Cofidis Group.

V – Rémunérations allouées pendant l'exercice

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une indication de rémunération individuelle.

VI – Identité de la société consolidante

Dans le cadre de l'exemption prévue dans le règlement du CRC 99-07 du 24 novembre 1999, Créatis ne publie pas de comptes consolidés.

Les comptes de Créatis sont intégrés dans les comptes consolidés de Cofidis Group, Etablissement dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) – Parc de la Haute Borne, 61 Avenue Halley et immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 378 176 291.

VII - Avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1^{er} janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 23 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 118 comptes pour 59 775,98 €.

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du code monétaire et financier : 17 comptes pour 13 007,70 € déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée générale **CREATIS**
Parc de la Haute Borne 61, Avenue Halley
59650 Villeneuve d'Ascq

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Compte tenu de son activité d'établissement de crédit à la consommation, CREATIS constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquelles il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note 3 « CREDITS À LA CLIENTELE ET DEPRECIATIONS » de l'annexe aux comptes annuels, ces dépréciations sont calculées par application	Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances sur la clientèle. Nous avons avec l'aide de nos experts : • Apprécié le processus de classification des encours, de détermination et de

d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement et de pertes, sur la base de données historiques observées sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit ainsi que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des dépréciations constituaient un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Le stock de dépréciations et décote sur les encours de crédits s'élève à 152,7 M€ pour un encours brut de 3 599 M€ au 31 décembre 2023. Pour plus de détails sur les principes comptables applicables et les expositions, se référer aux notes 3, 11B et 26 de l'annexe.	gouvernance des modèles de dépréciation mis en place par la direction, • Contrôlé les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ; • Testé par sondage la classification des encours ; • Contrôlé le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe, vérifié les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués dans les applications relatives aux dépréciations des créances. • Vérifié l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels relatives aux dépréciations des créances sur la clientèle.
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREATIS par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars et du 26 mai 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Mazars était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 10ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Wilfart

Mazars

Alexandra Kritchmar

Rapport de gestion

Le **rapport de gestion** est disponible à tout public au siège social de Créatis situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq Cedex.